

Délibération n°230059

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents : Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 12/12/2023 **Date d’Affichage** : le 12/12/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 20/12/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024

Monsieur Le Maire expose :

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits reportés sur l'exercice suivant dans le cadre des restes à réaliser.

Cette disposition permet de régler les dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget.

Au vu du budget 2023 (avec 894 609,84 € de crédits ouverts, 321 837,30 € de remboursement de capital des emprunts et 632 € d'opération d'ordre : soit un total de 572 140,54 € de crédits ouverts hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) et en prenant en compte l'état prévisionnel de ses restes à réaliser à reporter en 2024 d'un montant de 7 287 € ; la commune peut ouvrir par anticipation 25 % de 564 853.54 € soit 141 213 € de crédits au titre de l'exercice 2024.

Il est rappelé que cette délibération permet seulement d'engager des crédits d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du budget, cela n'implique ni l'utilisation réelle de ces crédits, ni la nécessité de réinscrire ces montants au moment du vote du budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude des investissements à réaliser avant le vote du budget 2024 et **après en avoir délibéré** :

- AUTORISE l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2024 pour une inscription totale de **141 200 €** répartie sur les programmes et articles suivants :

Chapitre ou opération	Fonction	Article	Libellé	Montant	Objet de la dépense	Total par chapitre ou opération
21 Immobilisation Corporelles	511 (esp.verts urbains)	2121	Plantation d'arbres	1 000 €		4 000 €
	511 (esp.verts urbains)	2128	Autre agencement et aménagement	3 000 €		
33200094 Acquisition Matériel Mobilier	511 (esp.verts urbains)	2158	Autre matériel outillage	4 000 €	Tondeuse et souffleur	71 200 €
	020 (administ. générale)	2051	Concessions et droits similaires	4 800 €	Logiciel cimetière	
		2158	Autre matériel outillage	1 000 €		
		21838	Matériel de bureau informatique	2 000 €		
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €		
	325 (équip. Sportifs divers)	2188	Autres immobilisations corporelles	49 400 €	Avance City Stade	
	213 (Ecole)	2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €		
	845 (voirie)	2152	Installations de voirie	1 000 €	SIL et divers panneaux	
511 (esp.verts urbains)	2152	Installations de voirie	7 000 €	Panneaux ONF		
332000107 (acquisition de terrains)	020 (administ. urba)	2111	Achat terrains nus	6 000 €	Terrains Région (stade) 5 000 €	6 000 €
	322 (stade)	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		60 000 €
	020 (Ateliers)	21318	Autres Bâtiments	2 000 €		
	020 (administ. générale)	213111	Hôtel de ville	3 000 €		
	213 (Ecole)	21312	Bâtiments scolaires	50 000 €		
	4221 (crèche)	21318	Autres bâtiments publics	2 000 €		
	025 (église)	21318	Autres bâtiments publics	1 000 €		
TOTAL DES OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS						141 200 €

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 18 décembre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Agnès BRU